



Règlement des Rencontres Départementales jeunes Saison 2020-2021

Commission Départementale Jeunes

Tables des matières

Préambule.....	2
Article 1 : organisation	2
1.1 Rôles	2
Article 2 : inscriptions	3
2.1 Modalités d'inscription	3
2.2 Licences	3
2.3 Respect du règlement.....	3
2.4 Limitation des inscriptions.....	3
2.5 Frais d'inscription	3
2.6 Changement de catégories d'âge	3
Article 3 : déroulement de la rencontre.....	4
3.1 Déroulement de la compétition.....	4
3.2 Arbitrage	4
3.3 Tenues.....	4
3.4 Volants	4
3.5 Récompenses.....	4
Article 4 : forfaits.....	4
Article 5 : modifications	4

Préambule

Le présent règlement s'applique aux Rencontres Départementales Jeunes (RDJ), rencontres promobad de simple, organisées 5 fois sur la saison par le Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (CDBVO) à l'attention des jeunes joueurs de la catégorie Poussin et Benjamins. Les RDJ se déroulent sur une journée. Les joueurs sont repartis par niveau dans trois catégories (séries 1, 2 et 3). Ces séries correspondent aux séries décrites dans le « projet jeunes 2020-24 » du CDBVO (niveau découverte, développement et perfectionnement). La compétition se déroule donc, pour chacune des séries, sur une demi-journée (matin ou après-midi). Le présent règlement définit les rôles dans l'organisation des compétitions, leurs modes de sélection, leur déroulement, et complète, sans s'y substituer, le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Article 1 : organisation

1.1 Rôles

Le CDBVO constitue le calendrier général des RDJ. Ce calendrier est proposé aux clubs, lesquels présentent leur candidature pour chacune des rencontres. Le CDBVO désigne alors, en début de saison, les clubs hôtes de ces compétitions. Pour des impératifs de disponibilité de gymnases, les dates sont susceptibles d'être modifiées sur proposition des clubs hôtes ou de la Commission Départementale Jeunes (CDJ), après avoir été soumises pour accord au comité directeur du CDBVO, dans le respect de l'architecture du calendrier.

Le CDBVO délègue l'organisation de toutes les compétitions évoquées en préambule à la CDJ, laquelle nomme en son sein un organisateur pour chaque compétition, désigné comme **Organisateur** par la suite.

Les clubs hôtes nomment en leur sein un responsable, désigné comme **Responsable Club** par la suite. Il est l'interlocuteur principal de la CDJ.

La CDJ est en charge de :

- la déclaration de la compétition sur Poona,
- la diffusion des plaquettes et fiches d'inscription,
- l'enregistrement des inscriptions,
- l'approvisionnement en matériel de scoring et en volants en plastique,
- la déclaration des résultats sur Poona.

Le club hôte :

- s'engage à respecter le cahier des charges des compétitions organisées par le CDBVO,
- gère l'accueil de la compétition, la salle et le matériel (identification des terrains, plaquettes pour les feuilles de matches, papier, stylos, marqueurs),
- encadre de la compétition (en partenariat avec le CDBVO)
- Fourni un GEO pour le déroulement de la compétition

La présence d'une personne minimum est indispensable sur la durée de la compétition (toutefois, cette présence peut être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant).

Le CDBVO s'assure pour sa part que le club hôte remplit les fonctions désignées ci-dessus, mais ne s'y substitue pas ; de ce fait, au cas où le club ne serait pas en mesure de les assurer, l'épreuve concernée serait supprimée.

Article 2 : inscriptions

2.1 Modalités d'inscription

Les documents d'inscription sont transmis par voie électronique à tous les présidents de club ainsi qu'aux responsables jeunes dont les noms et les coordonnées ont été portés à la connaissance de la CDJ. Ils sont également en ligne sur le site du CDBVO.

Les fiches d'inscription doivent être envoyées correctement remplies à :

ccj2.cdbvo@gmail.com

Seule la fiche d'inscription fournie par la CDJ peut être utilisée. Un courriel de confirmation est envoyé à réception de chaque fiche d'inscription. Toute fiche d'inscription incomplète peut être refusée jusqu'à mise en conformité. De même, toute fiche d'inscription envoyée au-delà de l'heure (ou du jour) limite peut ne pas être acceptée.

2.2 Licences

Les joueurs inscrits doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la FFBaD,
- être en possession de leur licence lors de la compétition,
- et n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée par la Ligue d'Île-de-France de Badminton (LIFB) à la date du tirage au sort, ou, pour le cas de la première compétition de la saison uniquement, à la veille du tournoi.

2.3 Respect du règlement

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter le présent règlement et à le porter à la connaissance de leur responsable Jeunes, le cas échéant, tous les joueurs inscrits par leur soin.

2.4 Limitation des inscriptions

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes (les RDJ requièrent des gymnases de 7 terrains minimum), l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.

Suite à chaque étape de plateau technique, les techniciens du CDBVO définissent et communiquent :

- la liste des minibad autorisés à se surclasser pour participer aux prochaines étapes du circuit RDJ,
- la liste des joueurs sélectionnés pour monter d'un niveau sur les prochaines étapes du circuit RDJ,
- la liste des joueurs sélectionnés pour intégrer le circuit TDJ.

S'il reste des places disponibles, elles sont redistribuées en priorité au club hôte puis en nombre équivalent sur chacun des clubs restants. Un ordre de préférence est donc à préciser lors de l'inscription par les responsables jeunes.

2.5 Frais d'inscription

Chaque inscription prise en compte est facturée 7€. Les frais d'inscription sont intégrés aux factures dressées par la CDJ pour chaque club.

2.6 Changement de catégories d'âge

Seuls les minibads sélectionnés par le Coordinateur Technique Départemental sont autorisés à s'inscrire aux RDJ.

Article 3 : déroulement de la rencontre

3.1 Déroulement de la compétition

La compétition se déroule en matchs de deux sets gagnants de 11 points sous format de ronde suisse (3^{ème} set en 5 points). Les garçons et les filles sont regroupés dans le même tableau.

- Pour la série « découverte » les deux sets se jouent alternativement sur le terrain « blanc » et « jaune », en cas de 3^e set, un tirage au sort sera effectué pour désigner le type de terrain (3^e set toujours en 5 points).
- Le format « ronde suisse » est géré par le logiciel « Badnet », qui organise les matchs en fonction des victoires et défaites de chacun. Pour le 1^{er} tour, le CTD détermine les têtes de séries, puis on procède à un tirage au sort pour déterminer les matchs.

3.2 Arbitrage

Les matchs s'effectuent en auto-arbitrage. Les joueurs doivent donc savoir compter les points.

Cette rencontre promobad ne nécessite pas la présence d'un juge-arbitre. Néanmoins, la CDJ sera représentée et ses décisions seront sans appel.

3.3 Tenues

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire "Tenues vestimentaire et publicité" de la FFBaD). Il serait bien que les responsables jeunes de chaque club rappellent aux joueurs de prendre : sa raquette, une bouteille d'eau, un jogging et un short/jupe.

3.4 Volants

Les volants sont en plastique et fournis par le CDBVO.

3.5 Récompenses

Un classement est effectué à l'issue de la saison comprenant les résultats de chaque RDJ selon le nombre de victoires et à la différence de sets.

Article 4 : forfaits

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible doit impérativement avertir son responsable de club, qui doit à son tour en informer l'organisateur afin de donner la place à un joueur inscrit sur liste d'attente.

Si le joueur est absent le jour même, il serait très apprécié de prévenir les responsables des RDJ afin de faciliter l'organisation de la journée.

Article 5 : modifications

Le CDBVO se réserve le droit de faire des avenants au présent règlement, en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son comité directeur, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.

Annexe 1 : Cahier des charges pour la réception d'une RDJ

Plateau de jeux		
Responsable Club Hôte	1 minimum	Indispensable
Terrains	5 minimums	Indispensable
Poteaux	10 minimums	Indispensable
Caisses	10 minimums	Préconisé
Plaquettes	5 minimums	Préconisé
Stylos	5 minimums	Indispensable
Numéros de Terrains	Oui	Préconisé
Tables de marque		
Tables	1	Indispensable
Chaises	2	Indispensable
Stylos, scotch, ciseaux	Oui	Indispensable
Rallonge électrique	Oui	Préconisé si pas de branchement disponible directement dans la salle
Ordinateur	Oui	Indispensable
Feuille Blanche	50	Indispensable
Titulaire du SOC	1	Préconisé
Bénévole du club	1 minimum	Indispensable
Trousse de secours	Oui	Indispensable
Salles		
Parkings	Oui	Préconisé
Tribunes	Oui	Préconisé
Horaire du samedi	De 9h00 à 12h00 Et de 13h00 à 16h	Indispensable
Horaire du dimanche	Non	

Annexe 2 – Dispositions sanitaires particulières

Règles sanitaires

Les dispositions sanitaires mise en place par défaut sont celle éditées par la FFBaD dans son guide de reprise des compétitions, disponible sur le lien suivant :

<https://echange.ffbad.org/index.php/s/PCs3rqs8Fjtb46Z#pdfviewer>

Voir fiche de synthèse ci-après.

A ces règles de bases (sauf amendement prévu dans le texte principal) se rajoutent les dispositions suivantes :

- Au vu de la situation sanitaire, aucun public ne sera admis dans le gymnase. Seuls les joueurs convoqués, les bénévoles et les officiels en charge de l'organisation et du déroulement du tournoi seront admis à l'intérieur du gymnase.
- Un registre des personnes présentes devra être tenu indiquant le nom, le prénom, les coordonnées téléphoniques, sa fonction dans le tournoi. Pour les joueurs, un responsable club sera mentionné et sera le contact téléphonique en cas de besoin. Ce registre sera à la disposition des autorités sanitaires sur simple demande.

Annulation pour cause sanitaire

Le club recevant ou le CDBVO ne pourront être tenus pour responsable de l'annulation, même le jour de la compétition, si la FFBaD, les autorités territoriales ou administratives ou le gestionnaire de salle venaient à le demander ou l'imposer.

REPRISE DU BADMINTON

La pratique du badminton est possible dans tous les équipements sportifs couverts, **sauf dans les zones d'alerte renforcée et les zones d'alerte maximale**. Sur ces territoires, seuls les mineurs, dans le cadre d'une pratique encadrée, peuvent jouer au badminton.

La FFbAD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



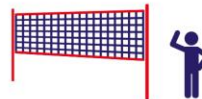
LE LIEU DE PRATIQUE



Respect des règles de distanciation physique de 1 mètre minimum en dehors du court.



Port du masque obligatoire en dehors du jeu, pour toutes les personnes de 11 ans et plus.



Si besoin de monter un filet, de tracer des lignes, une seule personne s'en occupe en portant des gants.

AVANT DE JOUER



Chacun arrive avec son propre matériel (raquette, gourde, gel hydroalcoolique).



Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant et après avoir joué.

SUR LE TERRAIN



Port du masque non obligatoire pour les pratiquants et recommandé pour l'entraîneur principal.



Pas de serrage de mains avant ou après la partie.



Remplacer les gestes de convivialité (serrage de mains, etc) par un geste avec la raquette.

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org